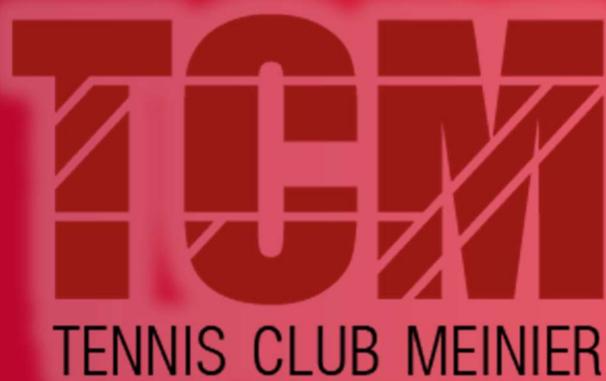


# Plan de protection du TC Meinier



## REGLES GENERALES

Le présent Règlement-COVID19 est destiné à informer les membres du règlement temporaire du TC Meinier durant la période du COVID-19.

Le Règlement-COVID19 prend en compte le concept de protection spécifique développé par Swiss Tennis en accord avec l'Office fédéral du sport ([www.swisstennis.ch](http://www.swisstennis.ch)).

Le Règlement-COVID19 s'applique à l'ensemble des membres et à toute personne se situant dans l'enceinte du TC Meinier.

Le Règlement-COVID19 complète le Règlement du TC Meinier et l'emporte en cas de divergence.

Il est applicable dès le 11 mai 2020 au TC Meinier. Les membres l'ont reçu par courriel et il est affiché au club. Il peut être remis sur demande.

## INSTALLATIONS

Les vestiaires et les douches sont fermés

## RESERVATIONS DES TERRAINS

La réservation des courts est effectuée uniquement en ligne via le système Plugin accessible par le site Internet du TC Meinier ([www.tcmeinier.ch](http://www.tcmeinier.ch)).

## PRESENCE SUR LES TERRAINS

Seuls les membres ayant réservé un court via Internet sont autorisés à entrer sur le court. Les accompagnants ne sont pas autorisés.

Simple : seuls les simples sont permis. Les joueurs quittent le terrain après 50 min. de jeu (au lieu d'une heure) pour faciliter la transition.

Double : les doubles ne sont pas permis, à l'exception des familles avec enfants mineurs.

Les joueurs arrivent sur les installations peu de temps avant l'heure prévue. Tout regroupement doit être évité.

Seules les personnes nommément inscrites peuvent jouer sur les terrains. Un éventuel traçage d'une chaîne d'infection doit être possible. Sur requête des autorités, le TC Meinier doit ainsi être en mesure de transmettre le nom des joueurs.

## RESPECT DES REGLES D'HYGIENE ET NETTOYAGE

Les joueurs se lavent les mains avant et après la partie. Pour ce faire, le TC Meinier met à disposition du produit désinfectant pour les mains, mais nous recommandons à chacun d'avoir son propre matériel avec lui (gel ou solution hydroalcoolique).

Distances sociales : 2 mètres de distance minimale entre les personnes, 10m<sup>2</sup> par personne, pas de réunion de plus de 5 personnes.

Les personnes qui entrent sur le terrain respectent les distances avec les personnes déjà présentes.

Les personnes à risque doivent tenir compte des prescriptions spécifiques de l'OFSP.

Le TC Meinier nettoie régulièrement les installations ainsi que les poignées des portes, les manches à balai, ainsi que le matériel pédagogique.

Les poubelles sont condamnées, les membres sont priés de reprendre les déchets à la maison.

Voir les règles de l'OFSP (affichées au TC Meinier) pour plus de détails.

## INVITES ET ACCOMPAGNANTS

Les invités et les accompagnants sont interdits.

### **ECOLE DE TENNIS**

Un règlement spécifique pour l'Ecole de tennis a été édicté. Il est envoyé aux membres/parents et affiché au club.

### **PERSONNE DE REFERENCE COVID-19**

Claude BARBARESCO, secrétaire et membre du Comité, est la personne de référence COVID-19 pour toute question. Vous pouvez la joindre au 076/346.77.52 ou à l'adresse email : [info@tcmeinier.ch](mailto:info@tcmeinier.ch)

### **VIOLATION**

En cas de violation du présent règlement, le Comité peut suspendre temporairement ou définitivement le membre fautif de la possibilité d'utiliser les courts du TC Meinier durant la période du COVID-19. Dans une telle situation, les cotisations restent dues en intégralité. Aucun recours n'est possible.

Le TC Meinier met en place les mesures nécessaires et appropriées pour éviter la propagation du virus et décline toute responsabilité en cas de non-respects du présent règlement

### **MODIFICATION**

Le Comité se réserve le droit de modifier le présent Règlement-COVID19 à tout instant.